



site de Bonneville

53 Rue du Busard des Roseaux - ZI des Bordets Est

74130 Bonneville

Tel : (0)4 50 25 60 88 - Fax : (0)4 50 25 66 12

Bonneville le 03/02/2025

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet du ministère.

Mme DUMOND CONTE

168 rue des chênets
74460 Marnaz

RAPPORT D' ESSAI 25 - 460 - 1

CDE N° : Devis n°25-025

T° enceinte à réception (°C) 4

Nature échantillon : Eau de nappe

Réf. échantillon : Chez Mme DUMOND CONTE : bas de nappe

Prélevé du 22/01/2025 à 14:30:00
au à

Prélevé par : LAEPS EC + BB

Echantillon reçu le : 22/01/2025 15:36:55

Date et heure début analyse :

Code Sandre	Analyse	Résultat	Unité	Réserve	Norme	L.Q.	I.E.	Date analyse
	Echantillonnage après purge eau souterraines (*) (suivi environnemental)				FD T 90-523-3			22/01/2025
1302	pH in situ (*)	6,9			NF EN ISO 10523	4-10	5%	22/01/2025
231	Conductivité corrigée à 25°C in situ (*)	769	µS/cm		NF EN 27888	30-130005	%	22/01/2025
	Température de l'eau in situ (*)	12,9	°C		Méthode interne MB7/10			22/01/2025
1311	Oxygène dissous in situ (*)	0,49	mg/l		NF ISO 17289	0,50		22/01/2025
	Indice Hydrocarbures Volatils C5-C10 (s)	SC	µg/l		c			
1442	Indice hydrocarbures C10-C40 (s)	SC	mg/l		NF EN ISO 9377-2	c	c	

Seuls les essais repérés par le symbole * sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

I.E. = Incertitude Estimée en milieu de gamme au risque de 5%, elle augmente en approchant de la L.Q. Ne prend pas en compte l'incertitude liée au prélèvement. L.Q. = Limite de Quantification exprimée dans l'unité du résultat.

Les essais repérés par le symbole S ont été réalisés par sous traitance. (N° NORME) : Méthode interne selon N° NORME.

Les réserves suivantes sont émises : f (flaconnage non contrôlé par LAEPS) - i (flaconnage inadapté), l (L.Q. relevée du fait de la matrice de l'échantillon ou de la prise d'essai) - d (délai dépassé entre le prélèvement et la réalisation de l'analyse) -

t (T° conservation > 5°C+délai > 24h) - c (cf. commentaires). Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les données et les processus concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon, les incertitudes de mesures et les réclamations sont disponibles au laboratoire.

Les valeurs entre parenthèses sont données à titre d'information.

La Responsable
adjointe physico-chimie

V. BEL

Le Responsable physico-chimie
et prélèvement

P.E. CHARPENTIER

Page 1 sur 2



ACCREDITATION
N° 1-7452
PORTEE
DISPONIBLE
SUR www.cofrac.fr



site de Bonneville

53 Rue du Busard des Roseaux - ZI des Bordets Est

74130 Bonneville

Tel : (0)4 50 25 60 88 - Fax : (0)4 50 25 66 12

Bonneville le 03/02/2025

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet du ministère.

Mme DUMOND CONTE

168 rue des chânetts
74460 Marnaz

RAPPORT D' ESSAI 25 - 460 - 1

CDE N° : Devis n°25-025

T° enceinte à réception (°C) 4

Nature échantillon : Eau de nappe

Réf. échantillon : Chez Mme DUMOND CONTE : bas de nappe

Prélevé du 22/01/2025 à 14:30:00
au à

Prélevé par : LAEPS EC + BB

Echantillon reçu le : 22/01/2025 15:36:55

Date et heure début analyse :

Code	Analyse	Résultat	Unité	Réserve	Norme	L.Q.	I.E.	Date
Sandre								analyse

Commentaire : SC:voir rapport du laboratoire Carso (Vénissieux) ci-joint n° L SE 2501-45458-1.

Seuls les essais repérés par le symbole * sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 octobre 2011.

I.E. = Incertitude Estimée en milieu de gamme au risque de 5%, elle augmente en approchant de la L.Q. Ne prend pas en compte l'incertitude liée au prélèvement. L.Q. = Limite de Quantification exprimée dans l'unité du résultat.

Les essais repérés par le symbole S ont été réalisés par sous traitance. (N° NORME) : Méthode interne selon N° NORME.

Les réserves suivantes sont émises : f (flaconnage non contrôlé par LAEPS) - i (flaconnage inadapté), l (L.Q. relevée du fait de la matrice de l'échantillon ou de la prise d'essai) - d (délai dépassé entre le prélèvement et la réalisation de l'analyse) -

t (T° conservation > 5°C+délai > 24h) - c (cf. commentaires). Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les données et les processus concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon, les incertitudes de mesures et les réclamations sont disponibles au laboratoire.

Les valeurs entre parenthèses sont données à titre d'information.

La Responsable
adjointe physico-chimie

V. BEL

Le Responsable physico-chimie
et prélèvement

P.E. CHARPENTIER

Page 2 sur 2



ACCREDITATION
N° 1-7452

PORTEE
DISPONIBLE
SUR www.cofrac.fr